



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

BULLETIN DÉCAIRE D'INFORMATION AGRO-HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUE DU GTP



2026, N° 012
03 août 2026



Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo

1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE

Durant la troisième décennie de juillet 2026, des activités pluvio-orageuses modérées à fortes ont été enregistrées sur l'ensemble du territoire hormis la Maritime où des pluies faibles ont été observées suite à l'intensification de la mousson. Les quantités d'eau recueillies vont de 1,7 mm à Lomé en un (01) jour à 143,8 mm à Pagouda en six (06) jours.

La majeure partie des Savanes et l'Est de la Kara ont été les zones les plus arrosées comme l'indique la figure 1.

Par rapport à la normale 1991-2020, un excédent pluviométrique se dégage dans les régions des Savanes et de la Kara ; par contre un déficit est observé sur le reste du pays (Fig. 2).

Dans ce numéro :

Situation météorologique 1

Situation hydrologique 2

Situation agricole 2-4

Couvert végétal 4

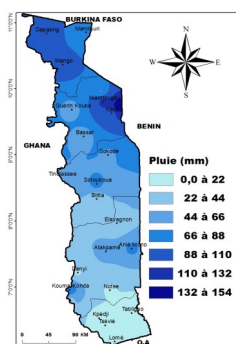


Fig. 1 : Carte de cumul de pluie de la décennie

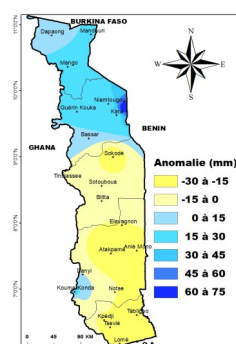


Fig. 2 : Carte de l'anomalie de la décennie

Source : ANAMET, juillet 2026

Perspectives : La décennie prochaine sera marquée par des pluies faibles dans la Maritime et les Plateaux et des activités pluvio-orageuses par endroits dans les Savanes, la Kara, et la Centrale.

1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Au Nord (régions des Savanes, de la Kara et la Centrale), les travaux agricoles se poursuivent activement avec les opérations d'entretien (sarclage, buttage) et de fertilisation réalisées dans la majorité des localités. Les activités de semis tendent à leur fin avec quelques rares semis (maïs, arachide, soja, sorgho, riz et sésame). Cependant, la pause pluviométrique de la décennie enregistrée dans certaines localités a entraîné le retard de croissance des cultures rendant ainsi difficile l'épandage des engrais avec une prolifération d'attaques de chenilles légionnaires d'automne (CLA). Par ailleurs, les récoltes d'igname, de maïs frais, d'arachide et de niébé précoce sont effectuées.

Au Sud (régions des Plateaux et Maritime), on note les semis de soja et du coton. Les travaux d'entretien réalisés sont le sarclage, le sarclage-buttage, la fertilisation et le désherbage chimique. Les récoltes portent sur le maïs sec, l'igname, l'arachide, le niébé, la tomate et le piment.

AVIS ET CONSEILS 1 :

Compte tenu des conditions climatiques actuelles et prévues, il est conseillé de :

- ◆ se procurer des produits homologués et porter des équipements de protection pour les traitements phytosanitaires ;
- ◆ respecter les dosages d'engrais et d'insecticides indiqués ;
- ◆ s'approvisionner en engrais de qualité déjà disponibles dans les magasins de la CAGIA et des structures agréées ;
- ◆ se procurer des semences certifiées pour les semis en cours auprès des semenciers et des inspecteurs des semences ou des CTGEA ;
- ◆ entreprendre des traitements phytosanitaires avec les fongicides pour lutter contre les maladies fongiques (causées par les champignons) ;
- ◆ veiller à la surveillance des parcelles pour détecter les cas d'attaque de la chenille légionnaire ;
- ◆ veiller au séchage optimal du maïs avant conservation (taux d'humidité inférieur à 12-13% ou grains craquants sous la dent) ;
- ◆ accompagner les récoltes précoces par l'aération et la ventilation pour éviter les pertes ;
- ◆ éviter l'occupation anarchique des zones inondables ;
- ◆ prévoir des canaux de drainage ;
- ◆ suivre les prévisions de l'ANAMET ;

Faits saillants

- Pluviométrie déficitaire sur la majeure partie du pays ;
- Poursuite de la montée d'eau dans le bassin de l'Oti ;
- Règlement technique de production des semences certifiées de soja ;
- 73 224,550 tonnes d'engrais disponibles ;
- Déclenchement du plan de riposte de la grippe aviaire ;
- Evolution des prix nationaux des produits vivriers ;
- Bonne condition du couvert végétal.

Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo



2. SITUATION HYDROLOGIQUE

La situation hydrologique de la troisième décennie de juillet 2026 est marquée par une baisse sur les bassins du Lac Togo et du Mono, tandis que le bassin de l'Oti poursuit sa hausse.

Le **Lac Togo** (station de Kpédji) enregistre une baisse au cours de cette décennie. La hauteur maximale passe de 395 à 340 cm (soit moins 13,9 %) et la hauteur moyenne de 312,4 à 240,6 cm (soit moins 23,0 %). Cette baisse traduit un ralentissement des apports après la décennie précédente. La hauteur maximale demeure au-dessus du seuil d'alerte H1 (300 cm) mais reste en deçà du seuil H2 (400 cm), tandis que la hauteur moyenne repasse sous le seuil H1, traduisant un léger repli de la situation de vigilance.

Le **Mono** (station de Kolokopé) enregistre une baisse marquée après le pic de la décennie précédente. La hauteur maximale passe de 635 à 353 cm (soit moins 44,4 %) et la hauteur moyenne de 388,1 à 277,9 cm (soit moins 28,4 %). Ces baisses traduisent un repli des apports pluviométriques sur le bassin versant du Mono après l'épisode de crue de la deuxième décennie. Il faut noter

que la hauteur maximale passe sous le seuil d'alerte H2 (600 cm) mais demeure au-dessus du seuil H1 (300 cm), ce qui appelle un suivi attentif.

L'**Oti** (station de Mango) poursuit sa hausse au cours de cette décennie, avec une hauteur maximale passant de 220 à 320 cm (soit plus 45,5 %) et une hauteur moyenne de 180,9 à 250,1 cm (soit plus 38,3 %). Cette progression traduit une intensification des apports pluviométriques sur le bassin de l'Oti. Ces niveaux demeurent toutefois très en deçà des seuils d'alerte (H1 = 500 cm, H2 = 800 cm), sans présenter de risque particulier pour cette période.

En résumé, la troisième décennie de juillet 2026 est marquée par une décrue sur les bassins du Lac Togo et du Mono, dont les hauteurs maximales demeurent toutefois au-dessus du seuil d'alerte H1, tandis que le bassin de l'Oti poursuit sa hausse sans atteindre les seuils critiques. L'ensemble des bassins doit continuer de faire l'objet d'un suivi régulier dans les décennies à venir.

Tableau 1 : Hauteurs moyennes et maximales

Stations	Hauteur maximale (cm)		Hauteur seuil (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décennie Précédente	Décennie actuelle	H1	H2	Décennie précédente	Décennie actuelle
Kpédji (Lac Togo)	395	340	300	400	312,4	240,6
Kolokopé (Mono)	635	353	300	600	388,1	277,9
Mango (Oti)	220	320	500	800	180,9	250,1

AVIS ET CONSEILS 2 :

Au regard de la situation hydrologique, il est recommandé aux populations riveraines des bassins du Lac Togo et du Mono de maintenir une vigilance en raison du maintien des hauteurs maximales au-dessus du seuil d'alerte H1, d'éviter toute activité aux abords immédiats des cours d'eau (pêche, agriculture, baignade) et de se conformer strictement aux consignes de sécurité diffusées par les autorités compétentes, notamment l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC). Pour le bassin de l'Oti, la hausse observée invite à un maintien de la vigilance habituelle.

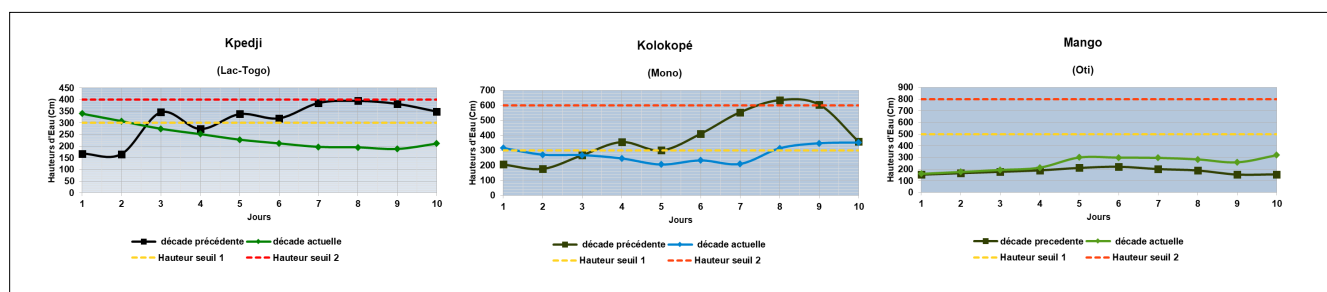


Fig. 3 : Courbes de variation des hauteurs d'eau

Source : DRE, juillet 2026

3. SITUATION AGRICOLE

3.1 GESTION DES INTRANTS

Pour la campagne agricole 2026-2027, les engrais vivriers sont disponibles. A la date du **03 août 2026**, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **73 224,550 tonnes** (Tableau 2) dans les magasins de la Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Ce stock est réparti comme suit :

- **33 497,900 tonnes** de NPK 15-15-15, soit **22 814,800 tonnes** pour la zone bimodale et **10 683,100 tonnes** pour la zone monomodale ;
- **39 726,650 tonnes** d'UREE 46%N, soit **32 315,300 tonnes** pour la zone bimodale et **7 411,350 tonnes** pour la zone monomodale (Fig.4).

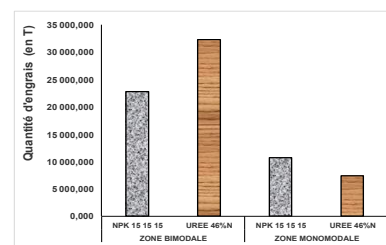


Fig. 4 : stock d'engrais disponible au 03/08/2026

Tableau 2 : Stock national des engrais

TOTAL NATIONAL	TYPE D'ENGRAIS	QUANTITE (T)
	NPK 15-15-15	33 497,900
	UREE 46%N	39 726,650
	TOTAL	73 224,550

Source : CAGIA, 2026

3.2 PRODUCTION HALIEUTIQUE

Pour cette décade, la production halieutique se résume à la production piscicole de tilapia de **25, 102 tonnes** (Tableau 3).

Tableau 3 : Données de la production halieutique de la période du 27 au 31 juillet 2026

Période	Production halieutique	Quantité (tonne)
27 au 31 juillet 2026	production piscicole	25,102

La période annuelle du repos biologique instaurée conformément à l'arrêté n°0007/2025/MRHART/SG/DPA du **10 avril 2025**, pour les acteurs de la pêche artisanale maritime et lagunaire a pris fin le **31 juillet 2026**. Ainsi, les pêcheurs artisanaux ont repris leurs activités de pêche le **1^{er} août 2026**.

Source : DPH, juillet 2026

AVIS ET CONSEILS 3 :

La période de repos biologique continue pour les acteurs de la pêche industrielle jusqu'au **31 août 2026** conformément au communiqué de presse ci-contre. 

Ils sont priés de respecter cette période du repos biologique qui est une mesure régionale pour assurer la durabilité de nos ressources halieutiques. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de l'Agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire porte à la connaissance des communautés de pêche maritime et lagunaire que, conformément à l'arrêté n°0007/2025/MRHART/SG/DPA du 10 avril 2025, portant instauration d'une période annuelle de repos biologique en mer et sur le système lagunaire, la pêche maritime et lagunaire sont suspendues dans les conditions suivantes :

- ✓ du 1^{er} au 31 juillet 2026 pour la pêche artisanale ;
- ✓ du 1^{er} juillet au 31 août 2026 pour la pêche industrielle.

Ce repos biologique instauré pour la pêche maritime et lagunaire est une mesure régionale visant à favoriser la reconstitution des stocks de poissons et rendre la pêche durable dans l'intérêt des communautés de pêche.

Pendant cette période, la pêche ainsi que le transbordement des produits de pêche sont strictement interdits. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur. Les organisations professionnelles et les comités locaux de gestion de pêche sont priés, chacun dans son ressort, de contribuer au respect du repos biologique par les acteurs de la filière.

Le Ministre de l'Agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire invite tous les acteurs de la pêche au respect scrupuleux de cette mesure régionale de gestion durable de la pêche, à laquelle il attache un grand prix.



3.3 PROTECTION DES CULTURES : PROTÉGEONS NOS CULTURES CONTRE LA JASSIDE (AMRASCA BIGUTTULA)

1. Comment reconnaître l'insecte

- * apparence : très petit insecte (2 à 3 mm), de couleur vert clair ou jaunâtre (Fig. 5) ;
- * comportement : il se cache sous les feuilles. Si vous touchez la plante, il saute rapidement ou marche en crabe (diagonale).

2. Cultures menacées

Ce ravageur s'attaque en priorité aux parcelles de : gombo (très sensible), aubergine, gboma, cotonnier, tomate, piment et oseille de Guinée.

3. Symptômes et dégâts

L'insecte pique les feuilles pour sucer la sève et y injecte un poison. Les symptômes sont les suivants :

- * bord des feuilles : jaunissement ou rougissement qui progresse vers le centre (Fig. 6) ;
- * forme des feuilles : les rebords se courbent et s'enroulent vers le bas ou le haut (aspect de godet) ;
- * évolution : les feuilles finissent par sécher comme si elles avaient été brûlées. La plante s'arrête de grandir.

4. Bonnes pratiques et méthodes de lutte

Pour freiner sa propagation, n'attendez pas que toute la parcelle soit touchée. Il faut observer les pratiques suivantes :

- * surveillance : inspectez le dessous des feuilles au moins deux fois par semaine, tôt le matin ;
- * nettoyage des parcelles : éliminez régulièrement les mauvaises herbes qui servent de refuge à l'insecte ;
- * solutions naturelles (Biopesticides) : en début d'infestation, appliquez des huiles ou extraits de Neem ou du savon noir liquide dilué pour repousser les insectes ;
- * traitements chimiques raisonnés : si l'attaque est sévère, utilisez uniquement des insecticides homologués sur les jassides tels que **FLYER PLUS 275 EC** ou **JAZZFIRE 500 WG** ;
- * solidarité entre voisins : traitez vos parcelles en même temps que vos voisins. Si vous traitez seul, les jassides s'enfuient simplement dans le champ d'à côté puis reviendront aussitôt après.



Fig. 5 : la jasside



Fig. 6 : symptômes de la jasside sur les feuilles de gombo

3.4 PROTECTION ANIMALE : GRIPPE AVIAIRE (PLAN DE RIPOSTE DÉCLENCHÉ AU TOGO)

Au cours de la première moitié de juillet 2026, la présence du virus H5N1 de l'Influenza aviaire hautement pathogène a été confirmée dans cinq (05) localités situées dans les préfectures des Lacs (Hémathro, Vodougbe et Noblokomé), de Vo (Agbélakouté) et de Zio (Kovié) par le Laboratoire central vétérinaire (LCV) de Lomé. Face à cette situation, les ministères chargés des ressources animales, de la santé et de l'environnement ont immédiatement activé le plan opérationnel de riposte par un communiqué (ci-contre) conjoint de presse datant du **18 juillet 2026**. Les mesures mises en place incluent l'abattage et l'incinération des volailles contaminées, la destruction des produits avicoles et du matériel d'élevage ainsi que la désinfection des poulaillers.

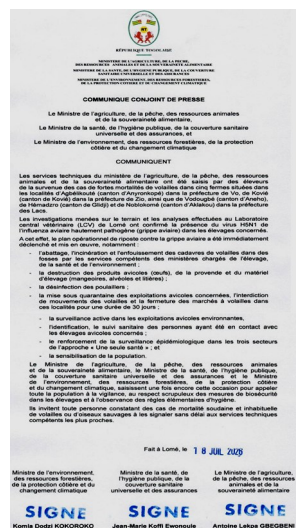
Une quarantaine de 30 jours a été imposée aux exploitations touchées, accompagnée de la fermeture des marchés à volailles dans les localités concernées.

AVIS ET CONSEILS 4 :

- * respecter strictement les mesures de biosécurité dans les élevages et les règles d'hygiène élémentaires ;
- * signaler sans délai aux services techniques compétents, toute mortalité soudaine et inhabituelle de volailles ou d'oiseaux sauvages.

Source : Direction des productions animales (DPA), juillet 2026

Ce bulletin décadaire du groupe de travail pluridisciplinaire est produit avec l'appui technique et financier du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, projet Togo (PRSA-TOGO)



3.5 TECHNIQUES DE PRODUCTION/MULTIPLICATION DES SEMENCES CERTIFIEES DE SOJA AU TOGO

OPÉRATIONS AVANT LE SEMIS (suite du bulletin n° 011)

Avant le semis, le producteur de semences certifiées est tenu de faire le choix de :

- la qualité des variétés (le choix de la variété cultivée est fait en fonction des besoins du marché, du cycle de la variété, de la tolérance aux maladies et des rendements potentiel) ;
- la date et du mode de semis (il faut semer de préférence quand les pluies se sont bien installées et le sol bien mouillé entre le 15 juin et le 15 juillet).

3.6 EVOLUTION DES PRIX NATIONAUX (FCFA/KG) DES PRODUITS VIVRIERS DE JANVIER À JUIN

Le maïs

Le maïs reste le produit le moins cher sur toute la période, oscillant entre 167 et 180 FCFA/Kg, avec un creux autour de mars (167 FCFA/Kg) puis une remontée jusqu'à 180 FCFA/Kg en mai avant un léger recul en juin (171 FCFA/Kg), ce qui montre des variations modestes mais réelles.

Le sorgho rouge

Le sorgho rouge, présente des fluctuations plus irrégulières : hausse de janvier (238 FCFA/Kg) à février (254 FCFA/Kg), petite baisse en mars (249 FCFA/Kg), chute en avril (227 FCFA/Kg), remontée en mai (258 FCFA/Kg), puis nouvelle baisse en juin (218 FCFA/Kg), ce qui témoigne d'une forte volatilité sans tendance nette sur la période.

Le tableau ci-dessous montre des tendances de prix sur la période complète de janvier à juin 2026, avec quelques pics suivis de baisses, et des prix globalement modérés pour les produits de base.

Tableau 4 : Evolution des prix moyens (fcfa/kg) des produits agricoles de janvier à juin 2026

Produits	Gari	Niébé blanc	Niébé rouge	Riz décor-tiqué local	Soja	Sorgho rouge	Maïs
Janvier	358	474	387	412	303	238	170
Février	353	488	414	423	292	254	168
Mars	347	494	435	425	307	249	167
Avril	379	503	449	479	300	227	172
Mai	411	503	439	455	306	258	180
Juin	418	513	390	459	330	218	171

Source : DPSSE, 2026

4. COUVERT VEGETAL

L'Indice des conditions de végétation (VCI – Vegetation Condition Index) évalue l'état de santé de la végétation par rapport aux tendances historiques. Le VCI rapporte l'indice NDVI de la décade courante à son minimum et son maximum à long terme, normalisé au moyen des valeurs historiques du NDVI pour la même décade.

Le couvert végétal à la première décade de juillet a été caractérisé par une bonne couverture de la végétation dans la plupart des préfectures de chaque régions surtout dans les préfectures de la Doufelgou, Binah, Bassar, Kozah, Assoli et Tchaoudjo. Toutefois, une mauvaise couverture végétale a été observée dans les préfectures de Haho et Est-mono dans les Plateaux, Blitta et Tchamba dans la Centrale, Dankpen et Kéran dans la Kara et Oti sud dans les Savanes (Fig. 7a).

Comparée à la même décade de l'année passée (Fig. 7b), on note une dégradation du couvert végétal dans les préfectures de Haho, Blitta et Est-mono et une amélioration dans le reste des préfectures.

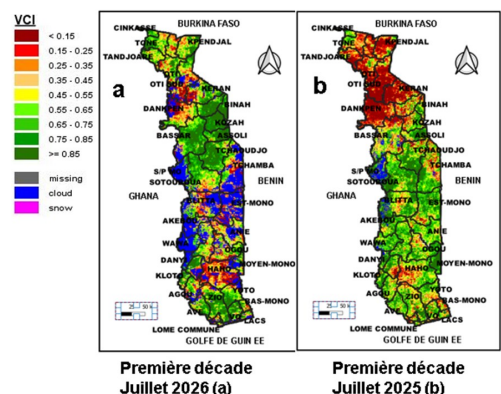


Fig. 7 : Indice de condition de végétation (VCI) de la première décade de juillet 2026 (a) et de juillet 2025 (b)

Source : SMIA/ITRA, 2026